

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.206

**Tarifs 2010 - Prix de
l'eau potable**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2010 - PRIX DE L'EAU POTABLE

Par délibération n°212 du 6 novembre 2008, vous avez fixé pour l'année 2009 les tarifs de l'eau potable indiqués ci-dessous :

Désignations	Tarifs 2009 HT
Abonnement forfaitaire annuel	
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	28,18 €
Compteur strictement supérieur à 20 mm et inférieur ou égal à 60 mm	93,83 €
Compteur strictement supérieur à 60 mm	187,79 €
Prix du m³ consommé	0,959 €
<u>Rappel des tarifs des différentes redevances incorporées au prix de l'eau</u>	
Redevance de prélèvement *	0,0600 €
Redevance pollution	0,1950 €
S.D.H	0,0051 €

* A noter que le montant de la redevance prélèvement est différent selon les contrats.

Considérant la révision contractuelle semestrielle des rémunérations du fermier tant sur la partie fixe (ou abonnement) que sur la part proportionnelle,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 6 octobre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER, à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs indiqués ci-dessous, hors taxes et redevances, soit le maintien des tarifs 2009 :

Désignations	TARIFS 2010 HT
Abonnement forfaitaire annuel	
Compteur inférieur ou égal à 20 mm	28,18 €
Compteur strictement supérieur à 20 mm et inférieur ou égal à 60 mm	93,83 €
Compteur strictement supérieur à 60 mm	187,79 €
Prix du m³ consommé (€/m³)	0,959 €

DE PRECISER que d'une part, les tarifs des différentes redevances de l'Agence de l'Eau incorporées à la tarification de l'eau potable devraient augmenter de 3% pour la redevance prélèvement et de 9 % pour la redevance pollution (soit un montant total de 0,2795 €HT) et seront, d'autre part, intégralement répercutées sur l'utilisateur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2009